



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 04/07/2025
Reçu en préfecture le 04/07/2025
Publié le
ID : 063-256300187-20250703-2025_07_48-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
03/07/2025

Délibération
n° 2025-07-48

Date de convocation :
27/06/2025

Nombre de membres
en exercice : 89
Nombre de membres
présents : 5
Nombre de suffrages
exprimés : 6

VOTE :
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Agathe DEMAS

*La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours contentieux devant
le Tribunal administratif de
Clermont-Ferrand dans un
délai de deux mois à
compter de sa publication.
La juridiction compétente
peut notamment être saisie
via une requête remise ou
envoyée au greffe du
tribunal administratif ou par
l'application Télérecours
citoyen accessible à partir
du site www.telerecours.fr*

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 juillet, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 26 juin 2025, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 03 juillet 2025 à 10h00, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » : Modification de l'Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2024**

Constatant que le compte administratif 2024 présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2023	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST			123 969.53 €		- €	123 969.53 €
FONCT			467 826.25 €			467 826.25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

DELIBERATION

Le Comité Syndical décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	467 826.25 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	467 826.25 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.**
Le Président,
René LEMERLE

